

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA

Procès-verbal - Mardi le 4 février 2020

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA, TENUE AU 26 CHEMIN BEGLEY (CENTRE COMMUNAUTAIRE), LE 4 FÉVRIER 2020 À 19H04, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. ROBERT BERGERON, MAIRE

Sont présents : PAUL CHAMBERLAIN
LYNNE LACHAPELLE
LYNN NOËL
SYLVAIN LA FRANCE
HENRI CHAMBERLAIN
CRAIG GABIE

Secrétaire d'assemblée : PIERRE VAILLANCOURT

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux personnes présentes, et après avoir constaté qu'il y a quorum ouvre la session.

1.2 Rapport du maire

1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Rapport du maire
- 1.3 Période de questions
- 1.4 Ordre du jour
- 1.5 Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2020
- 1.6 Prélèvements bancaires
- 1.7 Registre des chèques
- 1.8 Liste des comptes fournisseurs
- 1.9 Dépenses du directeur général
- 1.10 Dépenses du directeur du service incendie
- 1.11 Adoption du règlement numéro 2020-029 « décrétant une dépense de 865 829\$ et un emprunt de 550 000,00\$ pour la construction d'un garage municipal »
- 1.12 Soumission WEPC # 2924, # 2944 Windows 10
- 1.13 Demande de participation financière 2020 – Clinique Santé

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2.1 Rapport d'activités année 2 de la mise en œuvre du schéma de risque en incendie

3. TRANSPORT

- 3.1

4. HYGIÈNE DU MILIEU

- 4.1

5. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

- 5.1

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 6.1 Renouvellement du mandat du comité CCU

7. LOISIRS ET CULTURE

- 7.1 Inscription Journée des Bibliothèques
- 7.2 Club Lions, District de Low – Dîner de la Saint Valentin

8. VARIA

- 8.1

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2020-02-022

1.4

ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre

du jour et de la disponibilité des documents au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance;

IL EST PROPOSÉ par Paul Chamberlain, **APPUYÉ** par Sylvain La France et résolu d'adopter l'ordre du jour en y ajoutant les sujets suivants :

- 3.1 **MANDAT SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU**
- 7.3 **DEMANDE DE DON**
- 7.4 **DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE**

ADOPTÉE

2020-02-023
1.5

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2020

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2020;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Lynn Noël, **APPUYÉ** par Craig Gabie et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2020 tel que présenté.

ADOPTÉE

2020-02-024
1.6

ADOPTION PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES

IL EST PROPOSÉ par Lynne Lachapelle
APPUYÉ par Sylvain La France
Et résolu

D'adopter, tel que présentée, la liste des prélèvements bancaires pour le mois de janvier 2020, totalisant les montants suivants :

Salaires nets	36 558,47 \$
Remises provinciales	13 132,91 \$
Remises fédérales	5 123,71 \$
Remises du Régime de retraite	4 544,81 \$

ADOPTÉE

2020-02-025
1.7

ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES

IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France
APPUYÉ par Lynne Lachapelle
Et résolu

D'adopter, tel que présenté, le registre des chèques du mois de janvier 2020 totalisant un montant de 64 200,76 \$.

ADOPTÉE

2020-02-026
1.8

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS

IL EST PROPOSÉ par Lynne Lachapelle
APPUYÉ par Henri Chamberlain
Et résolu

D'adopter, tel que présenté, le paiement de la liste des comptes fournisseurs du mois de janvier 2020 totalisant un montant de 55 408,34 \$ incluant les prélèvements bancaires.

ADOPTÉE

2020-02-027
1.9

DÉPENSES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL - DGE (622,22 \$)

2020-02-028
1.10

DÉPENSES DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE - DCP (0,00 \$)

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussigné, Pierre Vaillancourt, directeur général de la Municipalité de Kazabazua, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.



Pierre Vaillancourt, DMA

1.11

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-029 « DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 865 829\$ ET UN EMPRUNT DE 550 000,00\$ POUR LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE MUNICIPAL »

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA**

RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-029

DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 865 829 \$ ET UN EMPRUNT DE 550 000 \$ POUR LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE MUNICIPAL.

ATTENDU que l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 14 janvier 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Robert Bergeron, **APPUYÉ** par Henri Chamberlain et résolu;

QUE Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à effectuer des dépenses pour la construction d'un garage municipal selon les plans et devis préparés par les firmes Robert Ledoux architecte Inc. en date du 14 novembre 2019 et LH₂ Inc. Services Professionnels en date du 18 octobre 2019 incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par l'entreprise Ma-Mi, en date du 14 janvier 2020 lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».

ARTICLE 3. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 865 829 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4. Aux fins d'acquitter les dépenses décrétées au présent règlement, soit une somme de 865 829 \$ incluant les honoraires professionnels, les frais incidents, les imprévus et les taxes, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 550 000 \$, sur une période de 20 ans, et à affecter une somme de 315 829 \$ provenant du fonds général.

ARTICLE 5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Vote

Nom	Fonction	Siège	Pour	Contre
M. Robert Bergeron	Mayor		√	
M. Paul Chamberlain	Councillor	1		√
Mme. Lynne Lachapelle	Councillor	2		√
M. Lynn Noël	Councillor	3		√
M. Sylvain La France	Councillor	4		√
M. Henri Chamberlain	Councillor	5	√	
M. Craig Gabie	Councillor	6		√

NON-ADOPTÉE

2020-02-029

1.12

SOUSSION WEPC # 2924, # 2944 WINDOWS 10

IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France
APPUYÉ par Henri Chamberlain
 Et résolu

QUE le conseil autorise et engage les dépenses pour la bibliothèque d'un HP 600 G2 remontée et mise à jour à Windows 10 à un coût de 2 608,78 \$, y compris taxes applicables telles qu'estimées par la soumission numéro 2924 de WEPC et le bureau municipal au coût de 2 598,44 \$, y compris taxes applicables telles qu'estimées par la soumission numéro 2944 de WEPC.

ADOPTÉE

2020-02-030

1.13

DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE 2020 – CLINIQUE SANTÉ

IL EST PROPOSÉ par Lynne Lachapelle
APPUYÉ par Lynn Noël
 Et résolu

QUE le conseil autorise une participation financière de 500 \$ pour l'année 2020 à la Clinique Santé de Gracefield.

ADOPTÉE

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2020-02-031

2.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNÉE 2 DE LA MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DE RISQUE EN INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie: « *Toute autorité locale ou régionale et toute régie inter municipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie* »;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur du service de sécurité incendie monsieur Shawn Chamberlain a déposé le rapport annuel pour l'année 2018-2019 pour adoption par le conseil;

IL EST PROPOSÉ par Henri Chamberlain, **APPUYÉ** par Sylvain La France et résolu,

QUE ce Conseil ait pris connaissance du rapport annuel du plan local de mise en œuvre de l'année 2 du Schéma de couverture de risque en sécurité incendie de la municipalité de Kazabazua pour l'année 2018-2019 et l'adopte tel que déposé;

QU'une copie de la présente résolution accompagnée du rapport annuel soit acheminée au Coordonnateur-préventionniste de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau qui le transmettra au Ministère de la sécurité publique.

ADOPTÉE

3. TRANSPORT

2020-02-032

3.1

MANDAT SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France
APPUYÉ par Paul Chamberlain
 Et résolu à la majorité

QUE le conseil mandate le service de génie municipal de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau de préparé un appel d'offre pour le service professionnel en architecture et en ingénierie pour les plans du garage municipal.

Craig Gabie enregistre sa dissidence

ADOPTÉE

4. HYGIÈNE DU MILIEU

5. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

2020-02-033
6.1

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU COMITÉ CCU

IL EST PROPOSÉ par Paul Chamberlain
APPUYÉ par Henri Chamberlain
Et résolu

QUE le conseil nomme les membres suivants au comité du CCU pour une période de 2 ans :

Michel Collin, Denis Jette, André Rochon et Paul Chamberlain

ADOPTÉE

7. LOISIRS ET CULTURE

2020-02-034
7.1

INSCRIPTION JOURNÉE DES BIBLIOTHÈQUES

IL EST PROPOSÉ par Paul Chamberlain
APPUYÉ par Sylvain La France
Et résolu

QUE le Conseil confirme sa participation à la Journée de la Bibliothèque 2020 qui aura lieu le vendredi 28 février 2020, à compter de 8 h 30, à la Salle des Fêtes, au 1^{er} étage de la Maison du Citoyen à Gatineau, située au 25, rue Laurier (secteur Hull), au coût de 22 \$ (plus taxes) par participant et le remboursement des frais de déplacement.

QUE le conseil demande au directeur général de soumettre le formulaire de réponse avec un nombre maximal de 6 participants.

ADOPTÉE

2020-02-035
7.2

CLUB LIONS, DISTRICT DE LOW – DÎNER DE LA SAINT VALENTIN

IL EST PROPOSÉ par Craig Gabie
APPUYÉ par Lynn Noël
Et résolu

QUE le conseil autorise un don de 200 \$ Club Lions, District de Low.

ADOPTÉE

2020-02-036
7.3

DEMANDE DE DON

IL EST PROPOSÉ par Lynne Lachapelle
APPUYÉ par Henri Chamberlain
Et résolue

QUE le conseil autorise un don de 200 \$ à l'Association des pompiers volontaires de Kazabazua pour la collecte de fonds pour l'événement dîner meurtre mystère.

ADOPTÉE

2020-02-037
7.4

DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE

IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France
APPUYÉ par Henri Chamberlain
Et résolue à la majorité

QUE le conseil autorise une participation financière de 500 \$ à EXPEDITION LSM pour l'organisation et l'entretien des sentiers de motoneige sur le territoire de Kazabazua, Lac-Sainte-Marie et Denholm.

8. VARIA

9. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

10. **CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 19h29.

Président

Secrétaire



Robert Bergeron,
Maire

Pierre Vaillancourt, DMA
Directeur général / Secrétaire-Trésorier

« Je, Robert Bergeron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».